

# PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 novembre 2015 à 21H00

En application des articles 1.2121.7 et 1.2122.7 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

### Conseillers présents :

BAMFORTH John, BITOUN Danièle, DEFAY Joëlle, DITTMER Marie-Françoise, MAURINO Philippe, SANTACREU Sandrine.

#### Conseillers absents:

Jean-Louis DETHIER, excusé
Sébastien CIBIN donne procuration à Danièle BITOUN
Corinne FERRE donne procuration à Sandrine SANTACREU
Francis CAPMARTIN donne procuration à John BAMFORTH
Mme BITOUN Danièle est désignée en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

#### ORDRE DU JOUR :

- 1) Syndicat départemental d'énergie, programme 2016
- 2) Admission en non-valeur, créances irrécouvrables
- 3) Convention droit de passage maison Cambon
- 4) Questions diverses

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

En introduction, Mme le maire évoque les attentats Parisiens du 13 novembre dernier. Elle informe que Mme la préfète et M. le procureur réuniront les maires le 19 novembre pour exposer l'état de la menace, les conséquences de l'état d'urgence et les mesures de sécurité prises dans le département.

# Syndicat départemental d'énergie programme 2016

En 2015, le conseil a sollicité l'étude, le renforcement et la sécurisation du réseau basse tension sur la route de Viella, la puissance est très faible et ne permettrait pas le raccordement d'une maison supplémentaire, alors qu'un permis de construire vient d'être accordé. Les riverains du quartier de la croix de Laroque ont signalés des problèmes, cette ligne est en fils nus, lors de vent fort les fils se touchent et entrent en contact avec les branches existantes, cela fait disjoncter l'ensemble du quartier. Le 31 aout dernier ce quartier est resté 48 heures sans électricité. Il est précisé que chaque propriétaire doit entretenir et élaguer ses arbres pour éviter ces problèmes. Le SDE propose dans le cadre du programme annuel de remplacer ces réseaux en fils torsadés, ce qui nous permet d'obtenir un financement à 92%. La dépense se chiffre à 36000<sup>6</sup>, 6000<sup>6</sup> en récupération de TVA, 24000<sup>6</sup> de subvention F.A.C.E, 3000<sup>6</sup> de participation SDE et 3000<sup>6</sup> sur les fonds propres de la commune.

Le conseil à l'unanimité:

- approuve le projet qui lui a été soumis par le SDE 65
- s'engage à garantir la somme de 3000€ au SDE 65 qui sera prélevée sur les fonds libres de la commune
- précise que la contribution définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la municipalité.

Le SDE recense les besoins d'étude au titre de 2016. Il a été rapporté des variations de tension au quartier Menjarres. Le conseil décide d'étudier ce problème sur l'exercice 2016.

## Admission en non-valeur, créances irrécouvrables.

Entre 2005 et 2012, et après le travail de recouvrement des trésoriers, le montant des impayés se chiffre à 187·22€. Il s'agit de redevance d'ordures ménagères ou de location du foyer impayés. L'ensemble des mesures a été effectué et il s'avère que cette somme est irrécupérable. Le trésorier demande de prendre une délibération pour admettre la somme de 187·22€ en non-valeur et prendre la décision modificative budgétaire qui s'impose.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Pour lutter contre les impayés du foyer, le conseil décide de demander le paiement à la signature de la convention, le chauffage étant facturé à l'issue de la manifestation.

# Convention droit de passage maison Cambon.

Mi-octobre, M. Cambon a sollicité un droit de passage sur le terrain communal afin d'accéder en véhicule léger au terrain de sa maison. M. Cambon est actuellement en pourparler de vente et l'acquéreur souhaiterait également bénéficier de cette facilité d'accès. Après conseil pris auprès de la DDT, il est tout à fait possible de signer une convention pour autorisation de passage à titre précaire et révocable. M Cambon a d'ores et déjà prospecté et si le conseil l'y autorise, propose de mettre en place un géotextile et d'empierrer le passage puis d'installer une clôture avec un portail en fer forgé ajouré parfaitement intégré dans l'environnement. Il est bien précisé qu'il s'agit d'un droit de passage et non d'un droit de stationnement. Le conseil demande que cette clause soit mentionnée sur les actes de ventes et sur le bail en cas de location. Le propriétaire sera le seul interlocuteur de la mairie en cas de problèmes.

Le conseil autorise ces travaux et demande à M. Cambon ou au nouvel acquéreur de réaliser à leur charge des travaux d'empierrement du passage avec entretien continu à leur charge. Le maire est autorisé à signer une convention précaire et révocable.

#### **Questions** diverses

La municipalité, dans le but de réunir nos ainés lors d'un moment convivial souhaite offrir le repas aux Saint-Lannais de 75 ans et plus pour le repas de la commune le 17 janvier 2016. Le transport est proposé aux personnes nécessiteuses. Le repas sera assuré par Christian Sempé.

Programme voirie communautaire 2015

L'entreprise Acchini a été retenue. Les chemins du Balié, de Pourquet (en partie), Menjarres, Marchandou, Maumusson, Guillan et Pouey seront revêtus prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15 et est suivie d'une séance de travail.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle	CAPMARTIN Francis Procuration à John Bamforth	CIBIN Sébastien  Procuration à Danièle Bitoun	DEFAY Joëlle
DETHIER	DITTMER	FERRE	MAURINO	SANTACREU
Jean-Louis	Marie-Françoise	Corinne Procuration à Sandrine Santacreu	Philippe	Sandrine